

L'info des Centrales Villageoises Rance Émeraude

N° 3 Juin 2022

S'il en est encore besoin, le contexte géopolitique vient nous rappeler combien il est important d'augmenter notre production d'énergie renouvelable...

Agenda

Assemblée Générale

Mercredi 14 Septembre 19h

Salle Bel-Air

à Plouër-sur-Rance

Fête du climat

L'embarcadère - Plélan Le Petit

Mercredi 8 juin de 14h à 18h

La campagne de souscription a été lancée le 10 mars

Nous sommes maintenant 54 actionnaires (51 personnes et 3 associations) représentant un capital de 22 500 €. Rappelons que notre objectif est d'atteindre une centaine de citoyens actionnaires, et de réunir un capital de 80 000 €, dont au moins 45 000 € venant des actionnaires citoyens.

Continuons à parler de CVRE et de ses projets autour de nous pour inciter un grand nombre de citoyens à souscrire une ou des actions de notre société, notamment dans les communes où nous prévoyons de développer des installations de panneaux photovoltaïques. Nous sollicitons aussi chacun à participer en tant qu'acteur dans la gouvernance et/ou dans l'animation de la société (nous fonctionnons avec plusieurs groupes de travail pour lesquels il n'est pas obligatoire d'avoir des compétences spécifiques).

Les coups de main ponctuels (présence sur les marchés, réunions publiques,...) sont aussi les bienvenus !

Les réunions publiques

Nos réunions publiques ont rencontré un beau succès : le 18 mars à Plouër-sur-Rance (50 personnes), le 24 mars à La Vicomté-sur-Rance (30 personnes), et le 11 mai à Lancieux (50 personnes). D'autres actions seront programmées au cours des prochains mois : à nouveau dans ces mêmes communes pour amplifier la participation citoyenne, au fur et à mesure de l'avancement des projets, et dans les communes où vont émerger les prochains projets (Le Minihiac-sur-Rance, Saint-Lunaire, Langrolay-sur-Rance, Lanvallay ...).

Le point sur les projets

Nous avons déjà bien avancé sur les premiers projets de centrales PV, dont la mise en œuvre va pouvoir commencer à l'automne 2022 :

- le projet de 200 kWc sur les Écuries de Ponthual à Saint Lunaire,
- une installation de 36 ou 64 kWc en partenariat avec la municipalité de Plouër-sur-Rance, sur la salle omnisports. Le projet envisagé sur le tennis club ne pourra finalement pas se faire car il aurait nécessité un renforcement de charpente trop coûteux.
- 2 installations de 9 kWc, l'une sur un bâtiment privé à Plouër-sur-Rance, l'autre sur un bâtiment municipal de La Vicomté-sur-Rance

Le travail de prospection se poursuit parallèlement et des projets sont envisagés à court ou moyen terme dans les communes suivantes : Le Minihiac-sur-Rance, Langrolay-sur-Rance, Lancieux, Lanvallay, Saint Lunaire. Ceci permettra de compléter notre première « vague » de projets, prévue pour atteindre un total d'environ 500 kWc. Le Conseil de Gestion a souhaité démarrer les premiers projets sans attendre. La mise en œuvre de l'ensemble se fera donc en 2 temps, séparés de quelques mois.

CVRE se forme et s'entoure de compétences

Nous avons effectué un appel d'offres auprès de 7 sociétés spécialisées pour nous accompagner techniquement dans la réalisation de nos projets. Trois sociétés nous ont transmis des réponses pertinentes (Cohérences Énergies, Akajoule et Belenn Ingénierie). Le Conseil de Gestion a choisi la société Belenn Ingénierie, qui accompagnera donc nos premiers projets.

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir au Minihic-Sur-Rance une formation organisée par notre association nationale des Centrales Villageoises, sur les structures des bâtiments aptes à recevoir des panneaux. Cette formation, co-organisée par CVRE, a rassemblé une vingtaine de stagiaires de collectifs et organismes de la région.

Notre Assemblée Générale le 14 Septembre à 19h

Elle aura lieu le 14 Septembre à 19h à Plouër Sur Rance, salle Bel-Air. Elle sera importante car les projets et toutes les démarches engagées par le conseil de gestion seront soumis à approbation avant de poursuivre la réalisation de ceux-ci. Notez bien cette date !



Les démarches bancaires

Vu l'avancement des différents projets, nous avons pris contact avec différentes banques pour notre demande de prêt, dont la Banque Populaire où notre capital est actuellement déposé.

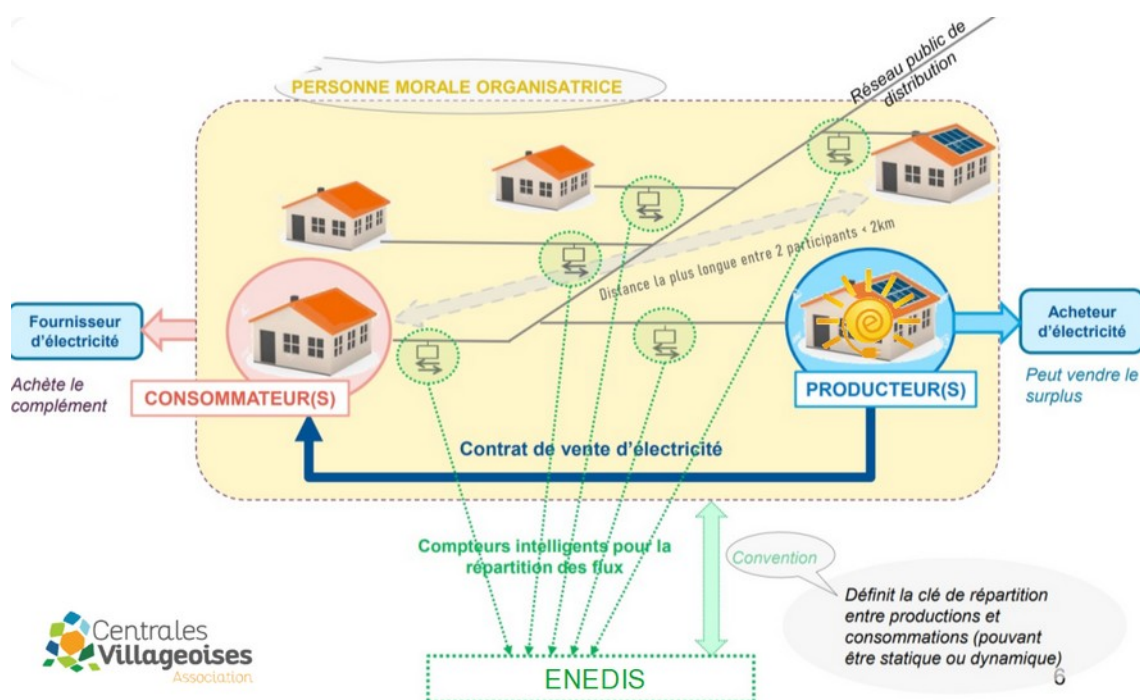
Un nouveau modèle : l'Autoconsommation collective

Nos premiers projets sont prévus avec revente totale de l'électricité produite à un opérateur. Mais l'évolution de la réglementation (Arrêté tarifaire d'octobre 2021) permet d'envisager un nouveau type de projets, à savoir des programmes avec autoconsommation collective. Ainsi, lors de notre dernière réunion publique du 11 Mai à Lancieux, nous avons évoqué pour la première fois cette possibilité, qui a suscité un vif intérêt de la part des participants et de la municipalité.



C'est quoi ?

C'est regrouper un certain nombre de consommateurs (simples citoyens, entreprises, commerces, municipalité, ...) qui vont utiliser l'énergie produite par des panneaux PV installés sur d'autres bâtiments, à proximité de chez eux. Et si une partie de l'énergie produite n'est pas consommée (ce qui est fréquent), ce surplus est vendu à un opérateur. On parle ainsi d'une boucle d'autoconsommation collective.



Comment ça marche ?

Il s'agit avant tout d'un « montage » économique, car les consommateurs ne sont pas reliés physiquement aux producteurs par un fil. Tout passe par le réseau électrique, auquel chacun est raccordé.

Les consommateurs conservent leur contrat de fourniture d'électricité habituel (Edf, Enercoop, ...). Un système de comptage est mis en place en lien avec ENEDIS et ces fournisseurs, pour tous les acteurs de la « boucle » d'autoconsommation, ce qui permet de déterminer la part consommée par chacun et provenant de la production par les panneaux PV (part qui est alors automatiquement déduite de la facture habituelle). La boucle est donc virtuelle.

Deux contraintes : les consommateurs doivent être équipés d'un compteur communicant (LINKY), et producteurs et consommateurs doivent être situés dans un même cercle de 2 km de diamètre.

Quel intérêt ?

La boucle permet une utilisation et une maîtrise de l'énergie renouvelable produite et consommée localement. Le prix de vente de l'électricité fournie par les panneaux PV est inférieur aux prix du marché. Et surtout ce prix n'est pas dépendant des hausses des prix du marché, permettant ainsi une maîtrise des coûts.

Pour en profiter pleinement, il faut s'efforcer de consommer au maximum en journée, au moment de la production solaire.

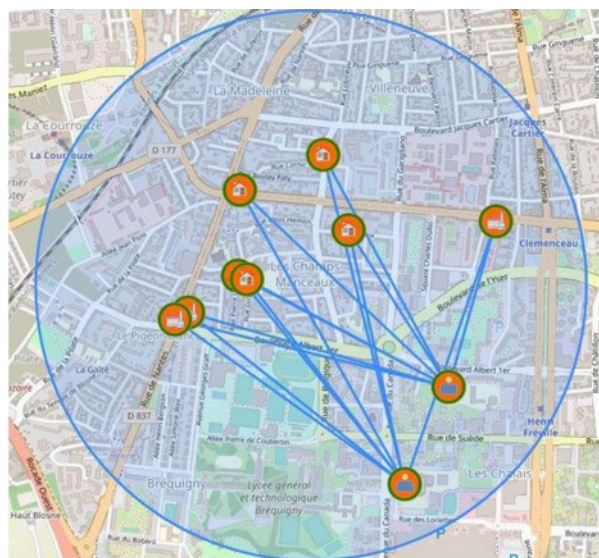
Un exemple proche de nous : Le projet ECLAIRS à Rennes (société CIREN)

ECLAIRS

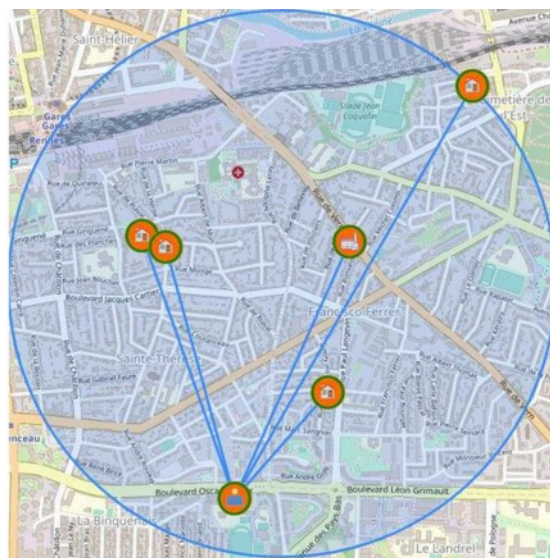


CIREN est une SAS à gouvernance coopérative, qui intervient sur la métropole rennaise, et qui a les mêmes objectifs que notre société. CIREN démarre actuellement deux projets de boucles d'autoconsommation collective. Le secteur de Rennes-Sud a été retenu pour ce projet : c'est le projet ECLAIRS.

Des centrales de panneaux PV vont être installés sur des toits d'établissements scolaires et d'immeubles dans deux quartiers du sud de Rennes et fournir de l'électricité à des consommateurs situés dans un même cercle de 2 km de diamètre.



Implantation envisagée du quartier Bréguigny



Implantation envisagée du quartier Francisco Ferrer

A bientôt !